

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mars 2019 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. Olivier Dumais, maire
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3
Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4

Sont absentes :

Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste à la séance : monsieur Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

43-19

D'adopter l'ordre du jour du 4 mars 2019 tel qu'il est déposé avec les modifications suivantes :

- Ajout à point divers du sujet suivant :
 - 23.1 Approbation d'une promesse d'achat d'un terrain industriel
- Report à une séance ultérieure du sujet suivant :
 - 19. Adoption d'une Ligne directrice sécuritaire pour le Service de la sécurité incendie

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Première période de questions;
4. Approbation du procès-verbal de la séance du mois de février 2019;
5. Correspondance :
 - 5.1 Demande du Club équestre Les Randonneurs de Saint-Lambert,
 - 5.2 Autorisation de passage : Défi Challenge Québec 800,
 - 5.3 Lettre de remerciement du Service d'entraide de St-Lambert-de-Lauzon;
6. Autorisation de paiement des comptes;
7. Avis de motion et présentation de règlements :
 - 7.1 Numéro 808-19 décrétant un emprunt de 383 250 \$ et des dépenses en immobilisations,
 - 7.2 Numéro 809-19 modifiant le règlement d'emprunt numéro 780-17 afin d'augmenter le montant de l'emprunt pour la réalisation de travaux d'infrastructure routière et la construction d'un puits;
8. Adoption de règlement numéro 807-19 autorisant un emprunt de 18 000 \$ pour l'installation d'éclairage sur la rue des Bernaches;
9. Demandes de dérogations mineures :

- 9.1 Numéro 243 : Lot 6 012 097 (partie) – Largeur des lots projetés 6 266 688 et 6 266 695,
- 9.2 Numéro 245 : Lot 2 639 519 – Largeur et superficies des lots projetés;
10. Adjudication d'un contrat pour des travaux de pavage sur la rue du Pont, la rue Bellevue et la rue des Érables;
11. Adjudication d'un contrat pour des travaux de remplacement et de réfection de ponceaux sur la rue du Pont, la rue Bellevue et la rue des Érables;
12. Autorisation d'un budget supplémentaire en déneigement pour du ramassage non prévu au contrat;
13. Approbation d'une entente relative à des travaux municipaux concernant le développement domiciliaire *Domaine des Oiseaux inc.*;
14. Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier 2019;
15. Mandat portant sur la reddition de comptes exigée dans le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
16. Autorisation d'une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4401, concernant une modification de poste;
17. Abolition des postes d'intervenant et surveillant aux loisirs;
18. Adoption du rapport annuel 2018 en lien avec le schéma de couverture de risques;
19. Reporté;
20. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres, volet 2;
21. Embauche de l'équipe d'animation du camp de jour pour la saison estivale 2019;
22. Acquisition d'un logiciel pour la gestion du Service des loisirs et de la vie communautaire et d'une offre d'inscription en ligne;
23. Points divers :
 - 23.1 Approbation d'une promesse d'achat d'un terrain industriel;
24. Deuxième période de questions (limitée aux points à l'ordre du jour);
25. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Première période de questions

En présence d'une vingtaine de personnes, plusieurs interventions sont survenues.

Un citoyen interroge le conseil sur le niveau du service de déneigement de la rue des Érables.

Des citoyens demandent des éclaircissements sur l'adjudication de contrats de pavage et de réfection de ponceaux et des emprunts qui y sont afférents.

Des citoyens souhaitent obtenir des précisions à l'égard du projet d'éclairage de la rue des Bernaches.

Un citoyen présente des interrogations concernant l'adhésion de la municipalité au service régional de vidange des boues de fosses septiques.

Point n° 4

Approbation du procès-verbal de la séance du mois de février 2019

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par monsieur Olivier Dumais
Il est résolu

44-19

D'approuver le procès-verbal de la séance du mois de février 2019, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 5

Correspondance

5.1

Demande du Club équestre Les Randonneurs de Saint-Lambert

ATTENDU QUE le Club équestre Les Randonneurs de Saint-Lambert a organisé une soirée-bénéfice visant à offrir un bras robotisé à Manon Blaney, native de Saint-Lambert-de-Lauzon;

ATTENDU QUE le souper-bénéfice a eu lieu le 2 mars dernier;

ATTENDU QUE le Club souhaite obtenir la gratuité de la salle municipale pour cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

45-19

D'accorder une subvention équivalente au coût de location de la salle pour l'événement-bénéfice du 2 mars dernier organisé par le Club équestre Les Randonneurs de Saint-Lambert.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

5.2

Autorisation de passage : Défi Challenge Québec 800

ATTENDU QUE le Challenge Québec 800, soit une course à pied à relais, traversera le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QU'une demande a été présentée afin d'obtenir l'autorisation de la Municipalité afin de circuler sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

46-19

D'autoriser le Défi Challenge Québec 800 à circuler sur la route 171, depuis les limites de la municipalité de Saint-Bernard en direction nord, jusqu'à la route 218 en direction est ainsi que sur la route 175 en direction nord jusqu'aux limites de la ville de Lévis durant la période du défi qui se déroulera du 16 au 19 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

5.3

Lettre de remerciement du Service d'entraide de St-Lambert-de-lauzon

Monsieur Olivier Dumais dépose une lettre de remerciement provenant du Service d'entraide St-Lambert-de-Lauzon pour l'apport financier dans le cadre de leur collecte pour la confection des paniers de Noël 2018.

Point n° 6

Autorisation de paiement des comptes

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

47-19

D'autoriser la liste des comptes à payer du mois de février 2019 totalisant 382 498,17 \$ telle que soumise par l'assistante-trésorière.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 7

7.1

Avis de motion et présentation du règlement numéro 808-19 décrétant un emprunt de 383 250 \$ et des dépenses en immobilisations

Madame Geneviève Cliche donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 808-19 décrétant un emprunt de 383 250 \$ et des dépenses en immobilisations.

Un projet de règlement est déposé et présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.

7.2

Avis de motion et présentation du règlement numéro 809-19 modifiant le règlement d'emprunt numéro 780-17 afin d'en augmenter le montant de l'emprunt pour la réalisation de travaux d'infrastructure routière et la construction d'un puits

Monsieur Germain Couture donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 809-19 autorisant un emprunt de modifiant le règlement d'emprunt numéro 780-17 afin d'en augmenter le montant de l'emprunt pour la réalisation de travaux d'infrastructure routière et la construction d'un puits.

Un projet de règlement est déposé et présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Point n° 8

Adoption du règlement numéro 807-19 autorisant un emprunt de 18 000 \$ pour l'installation d'éclairage sur la rue des Bernaches

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 février 2019 et qu'un projet de règlement y a été présenté;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de cette séance;

ATTENDU QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

48-19

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

D'adopter le règlement numéro 807-19 autorisant un emprunt de 18 000 \$ pour l'installation d'éclairage sur la rue des Bernaches.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

RÈGLEMENT NUMÉRO 807-19

**AUTORISANT UN EMPRUNT DE 18 000 \$ POUR L'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE
SUR LA RUE DES BERNACHES**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 4 février 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance du 4 février 2019,

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 TRAVAUX

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour l'installation de nouveaux lampadaires sur toute la rue des Bernaches de manière à améliorer l'éclairage.

ARTICLE 2 DÉPENSE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de dix-huit mille dollars (18 000 \$) aux fins du présent règlement, tel qu'il appert de l'estimation détaillée faisant partie intégrante du présent règlement comme *Annexe A*.

ARTICLE 3 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de dix-huit mille dollars (18 000 \$) sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 4 TAXATION SELON LA VALEUR - 100 % - SECTEUR

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur la rue des Bernaches une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 AFFECTATION À UNE AUTRE DÉPENSE

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AFFICHAGE DE PUBLICATION : _____

9.1

Demande de dérogations mineures numéro 243 : Lot 6 012 097 (partie) – Largeur des lots projetés 6 266 688 et 6 266 695

ATTENDU QUE monsieur David Lagueux sollicite pour l'immeuble localisé au 560, rue des Mésanges portant le numéro de lot 6 012 097 des dérogations mineures afin de rendre réputée conforme la largeur des lots projetés 6 266 688 et 6 266 695 ayant respectivement 44.17 mètres et 23.24 mètres, contrairement aux dispositions des articles 4.6.1 et 4.7.3.1 du Règlement de lotissement numéro 244-91 qui prescrit une largeur minimale de 50 mètres pour les lots non desservis;

ATTENDU QUE cette demande peut être considérée comme étant mineure, qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins et que l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution numéro 09-19;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

49-19

D'accorder les dérogations mineures présentées à la demande numéro 243.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

9.2

Demande de dérogations mineures numéro 245 : Lot 2 639 519 – Largeur et superficies des lots projetés

ATTENDU QUE madame Lilliane Bolduc sollicite pour l'immeuble au 983, rue Bellevue portant le numéro de lot 2 639 519 des dérogations mineures afin de rendre réputée conforme la création de deux lots non desservis ayant respectivement 2 537 mètres carrés de superficie et 41,34 mètres de largeur et 2 640 mètres carrés de superficie et 41,34 mètres de largeur, contrairement aux dispositions des articles 4.6.1 du Règlement de lotissement numéro 244-91 qui prescrivent pour les lots non desservis que la superficie doit être minimalement de 3000 mètres carrés et que la largeur doit être minimalement de 50 mètres;

ATTENDU QUE cette demande peut être considérée comme étant mineure, qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins et que l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution numéro 10-19;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

50-19

D'accorder les dérogations mineures présentées à la demande numéro 245.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 10

Adjudication d'un contrat pour des travaux de pavage sur la rue du Pont, la rue Bellevue et la rue des Érables

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres SLDL-201901 afin d'adjuger un contrat pour l'exécution de travaux de pavage sur la rue du Pont, la rue Bellevue et la rue des Érables;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions déposé par l'adjoint au directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

51-19

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Lévisiennes inc., au prix de 1 456 856,04 \$, incluant les taxes applicables, le tout, conditionnellement à l'acceptation du ministre des Transports, dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales*, ainsi qu'à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 809-19;

D'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 1 196 628,04 \$ prise à même les règlements d'emprunt numéros 780-17 et 809-19 et d'affecter le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques d'une somme maximale correspondant à 25 % de cette dépense.

D'accepter que les tarifs applicables pour le transport de matières en vrac soient ceux déterminés dans le recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 11

Adjudication d'un contrat pour des travaux de remplacement et de réfection de ponceaux sur la rue du Pont, la rue Bellevue et la rue des Érables

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres SLDL-201902 afin d'adjuger un contrat pour l'exécution de travaux de remplacement et de réfection de ponceaux sur la rue du Pont, la rue Bellevue et la rue des Érables;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions déposé par l'adjoint au directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

52-19

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavations Gagnon & frères inc., au prix de 840 859,82 \$, incluant les taxes applicables, le tout

conditionnellement à l'acceptation du ministre des Transports, dans le cadre du programme – *Réhabilitation du réseau routier local – Volet : Redressement des infrastructures routières locales.*

D'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 767 908,51 \$ prise à même le règlement d'emprunt numéro 780-17 et d'affecter le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques d'une somme maximale correspondant à 25 % de cette dépense.

D'accepter que les tarifs applicables pour le transport de matières en vrac soient ceux déterminés dans le recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 12

Autorisation d'un budget supplémentaire en déneigement pour du ramassage non prévu au contrat

ATTENDU QUE les dernières précipitations ont entraîné des accumulations de neige importantes sur les accotements du réseau routier;

ATTENDU QUE certains secteurs ne peuvent recevoir davantage de neige provenant des rues;

ATTENDU QU'il s'avère requis de prévoir le ramassage de la neige sur les rues faisant partie des secteurs ne bénéficiant pas de ce type de service;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

53-19

D'autoriser un budget supplémentaire d'un maximum de 20 000 \$ pour effectuer le ramassage de la neige dans certains secteurs du réseau routier où le ramassage n'est pas normalement effectué.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 13

Approbation d'une entente relative à des travaux municipaux concernant le développement domiciliaire *Domaine des Oiseaux inc.*

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté provisoirement le projet de développement par la résolution numéro 205-18 le 9 octobre 2018;

ATTENDU QUE, conformément à la réglementation, la Municipalité et le promoteur se sont entendus sur un projet d'entente relative à des travaux municipaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver cette entente ainsi que les démarches subséquentes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition madame Geneviève Cliche
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

54-19

D'approuver l'entente relative à des travaux municipaux intervenue avec Domaine des Oiseaux inc. selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente déposée au conseil;

D'accepter la cession, à titre gratuit, à la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en l'application de l'entente conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux conformément à l'entente et au *règlement numéro 350-97 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à des travaux municipaux, l'acte de cession à intervenir ainsi que toute servitude nécessaire en application des présentes.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 14

Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier 2019

55-19

Sur la proposition monsieur Renaud Labonté
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

De nommer la Société de comptables professionnels agréés Blanchette, Vachon, s.e.n.c.r.l., comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2019 en vertu de l'article 966 du Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 15

Mandat portant sur la reddition de comptes exigée dans le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

56-19

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

De mandater la firme Blanchette, Vachon s.e.n.c.r.l. d'attester auprès de Recyc-Québec la déclaration portant sur les coûts et le tonnage des matières recyclables pour l'année 2019 produite par la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 16

Autorisation d'une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4401, concernant une modification de poste

ATTENDU QUE suite à des modifications administratives au sein de la structure municipale une entente est intervenue entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4401, concernant une modification de poste;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la lettre d'entente soumise par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

57-19

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

D'autoriser la lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4401 et la Municipalité concernant une modification de poste et d'autoriser le directeur général à signer cette lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 17

Abolition des postes d'intervenant et surveillant aux loisirs

ATTENDU QUE des postes d'intervenant et surveillant aux loisirs sont actuellement vacants ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réorienter l'offre de service au centre des loisirs ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abolir les postes d'intervenant et surveillant aux loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

58-19

D'abolir un poste régulier à temps complet ainsi que trois postes réguliers à temps partiel d'intervenant et surveillant aux loisirs.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 18

Adoption du rapport annuel 2018 en lien avec le schéma de couverture de risques

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce, version révisée, a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 et est entré en fonction le 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2018 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été inscrites par le coordonnateur en sécurité incendie pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2018 et prendra si nécessaire les mesures requises pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

59-19

D'adopter la partie du rapport annuel 2018 en lien avec la Municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 19

Adoption d'une Ligne directive sécuritaire pour le Service de la sécurité incendie

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Point n° 20

Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Soutien des actions de préparation aux sinistres, volet 2*

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

60-19

De présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et de s'engager à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

D'attester par la présente qu'elle se regroupera avec la Municipalité de Frampton, Municipalité de Saint-Bernard, Municipalité de Saint-Elzéar, Municipalité de Saint-Isidore, Municipalité de Sainte-Hénédiène, Municipalité de Sainte-Marguerite, la Municipalité de Saints-Anges, la Municipalité de Scott, Municipalité de Vallée-Jonction et la Ville de Sainte-Marie pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

D'autoriser le directeur général à signer le formulaire de demande d'aide financière et à attester que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 21

Embauche de l'équipe d'animation du camp de jour pour la saison estivale 2019

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

61-19

D'autoriser l'embauche d'un chef d'équipe, à raison de quarante (40) heures par semaine au taux horaire de 18 \$ pour huit (8) semaines, totalisant une dépense de 5 760 \$, ainsi que l'embauche de treize (13) animateurs pour les activités du camp

de jour, à raison de quarante (40) heures par semaine au taux horaire variant entre 13 \$ et 15 \$ pour sept (7) semaines, totalisant une dépense de 58 990 \$.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 22

Acquisition d'un logiciel pour la gestion du Service des loisirs et de la vie communautaire

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se doter d'un logiciel de gestion du Service des loisirs et de la vie communautaire comprenant un module d'inscription en ligne;

ATTENDU QU'une analyse des besoins et des solutions offertes a été réalisée;

ATTENDU QUE le logiciel Accès-Cité Loisirs de la firme PG Solutions a été retenu;

ATTENDU QU'une offre de service a été soumise le 19 novembre 2018 concernant ce logiciel;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

62-19

D'autoriser l'acquisition du logiciel Accès-Cité Loisirs de la firme PG Solutions conformément à l'offre de service du 19 novembre 2018 prévoyant un coût de 15 395 \$;

D'autoriser une dépense nette évaluée à 16 164.75 \$, prise à même le fonds de roulement remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 23

Points divers

23.1

Approbation d'une promesse d'achat d'un terrain industriel

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de terrains localisés dans la zone industrielle;

ATTENDU QUE l'entreprise 9926437 Canada inc. s'est montrée intéressée par l'acquisition d'un terrain appartenant à la Municipalité;

ATTENDU QUE le directeur général a soumis la promesse d'achat acceptée par 9926437 Canada inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Olivier Dumais
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

63-19

D'approuver la promesse d'achat à intervenir entre la Municipalité et 9926437 Canada inc. relativement à une partie des lots 4 222 563 et 2 640 053 et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la promesse de vente au nom de la Municipalité.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'acte de vente à intervenir en application de cette promesse d'achat.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

23.2

Remerciements en matière de déneigement

Monsieur Germain Couture félicite l'entrepreneur pour le déneigement cet hiver en précisant que bien que la situation ne soit pas parfaite, dans le contexte de l'hiver ardu que l'on connaît, le travail est bien fait. Il félicite également les employés du Service des travaux publics pour leur surveillance constante de l'application du contrat de déneigement, faisant en sorte que de bons résultats en soient découlés.

Point n° 24

Deuxième période de questions

Un citoyen demande si la MRC a l'intention de se doter d'un service d'inspection générale des travaux d'infrastructure.

Point n° 25

Levée de la séance

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

64-19

À 20 h 59 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Olivier Dumais, maire

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

PROCÈS-VERBAL de correction du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 4 mars 2019 et, plus particulièrement, de la résolution numéro 51-19 portant sur l'adjudication d'un contrat pour des travaux de pavage sur la rue du Pont, la rue Bellevue et la rue des Érables.

NATURE DE LA CORRECTION

Il faut corriger à la résolution numéro 51-19 le montant de l'évaluation de la dépense nette autorisée suite à l'adjudication d'un contrat à Les Entreprises Lévisiennes inc. pour la réalisation de travaux du pavage. Il apparaît à la face même de la résolution que la dépense nette qui y est identifiée n'est pas conciliable avec le prix de la soumission incluant les taxes.

CORRECTION

Je soussigné, M^e Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance du lundi 4 mars 2019, de façon à remplacer à la résolution numéro 51-19, le montant de l'évaluation de la dépense nette autorisée de 1 196 628,04 \$ par 1 330 030,75 \$, devant être prise à même le règlement d'emprunt numéro 780-17 et numéro 809-19 et dont 25 % de cette dépense est affecté au fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques aux fins de la réalisation de travaux du pavage sur la rue du Pont, la rue Bellevue et la rue des Érables par Les Entreprises Lévisiennes inc.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Signé à Saint-Lambert-de-Lauzon, ce 25 avril 2019.

Éric Boisvert, avocat
Directeur général et secrétaire-trésorier